



COMMUNIQUE DE PRESSE

18 novembre 2021

NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

PAULIC MEUNERIE procède à une augmentation de capital d'un montant brut de 1,1 million d'euros au prix unitaire de 4,50€

Paulic Meunerie (ALPAU – ISIN : FR0013479730), Groupe familial spécialisé dans les farines de haute qualité, annonce aujourd'hui la mise en œuvre d'une augmentation de capital au profit de catégories définies de bénéficiaires par utilisation de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2021 par sa 12^{ème} résolution, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut total de 1.099.993,50 euros.

Cette opération permet d'augmenter les fonds propres de l'entreprise tout en renforçant sa trésorerie. Dans un contexte marqué par une hausse sans précédent du prix des matières premières, cette levée de fonds permettra de poursuivre plus sereinement le plan d'investissement visant le procédé breveté **Oxygreen**[®]. Pour rappel, ce procédé propriétaire doit permettre l'accélération de la conquête sur les farines alimentaires de haute qualité et le marché prometteur de l'entomoculture. Le réacteur industriel de 3^{ème} génération devrait être pleinement opérationnel au début de l'exercice 2022, ce qui permettra au Groupe d'être en phase avec ses objectifs de croissance et avec la montée en charge de la ligne commerciale dédiée.

Description de l'augmentation de capital

Le conseil d'administration de PAULIC MEUNERIE a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée à une catégorie définie de bénéficiaires sur usage de la délégation de compétence consentie par la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2021, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élève à 1.099.993,50 € représentant environ 5,9% du capital social de PAULIC MEUNERIE avant opération. Il correspond à l'émission de 244 443 actions ordinaires nouvelles au prix de souscription unitaire de 4,50 euros, soit 0,33 euro de valeur nominale et 4,17 euros de prime d'émission, pour un montant total net de 989.994,15 euros. Le prix de souscription de 4,50 euros par action nouvelle fixé par le conseil d'administration dans les conditions visées par la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2021 fait ressortir une décote de 30% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse.



La réalisation définitive de cette augmentation de capital et la libération des montants de souscription seront constatées par le conseil d'administration réuni le 19 novembre 2021. À l'issue de cette opération, le capital social de PAULIC MEUNERIE sera porté de 1.368.886,86 euros à 1.449.553,05 euros, divisé en 4 392 585 actions de 0,33 euro de valeur nominale chacune.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées à l'issue du règlement-livraison sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ALPAU – ISIN : FR0013479730). Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

Incidences de l'augmentation de capital

Incidence sur la quote-part des capitaux propres

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 30 juin 2021* et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de ce jour) serait la suivante :

- quote-part des capitaux propres par action (en euros) : 1,98 euro
- après émission des 244.443 actions nouvelles : 1,87 euro**

* Montant des capitaux propres de 8.213.510 euros au 30 juin 2021 non revu par les Commissaires aux comptes.

** Hors frais liés à l'opération.

Incidence sur la participation dans le capital

À titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital et dans les droits de vote d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de ce jour) serait après l'émission des 244.443 actions nouvelles de 0,94% du capital.

À titre indicatif, à la connaissance de PAULIC MEUNERIE, la répartition du capital*** avant et après les opérations de règlement-livraison de l'augmentation de capital sera la suivante :

	Avant opération	Après opération
Jean PAULIC	72,1%	68,0%
Autres famille PAULIC	1,2%	1,1%
Public	26,7%	30,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

*** répartition théorique sur la base de l'état des actionnaires figurant au nominatif à la date de l'assemblée générale mixte du 27/05/2021



Conseil de la Société – Listing Sponsor



Avertissement

Des informations détaillées concernant la Société, notamment sur son activité, ses résultats et ses facteurs de risque ont été présentées dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2021. Ces documents ainsi que d'autres informations réglementées et communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Internet investisseurs de la société (www.paulicmeunerie.com).

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions PAULIC MEUNERIE aux États-Unis ou dans un quelconque pays.



A propos

Paulic Meunerie (ALPAU – ISIN : FR0013479730), est un Groupe familial breton reconnu sur le marché des farines labellisées. Il fidélise aujourd’hui plus de 700 clients professionnels sur des marchés diversifiés (industriels, boulangeries artisanales, ateliers de la grande distribution, restaurateurs, ...). En 2020, les trois moulins de l’Entreprise ont permis de générer un chiffre d’affaires de 9,0 M€. Avec **Oxygreen®**, son procédé de purification des grains de blé à base d’ozonation permettant de diviser les pesticides par 20 et réduire le taux de mycotoxines de 30% à 50%, Paulic Meunerie se positionne sur le marché de la farine très haute qualité axée sur la nutrition santé et sur le marché en plein essor et à forte valeur ajoutée de l’alimentation des insectes d’élevage. PAULIC MEUNERIE est cotée sur Euronext Growth Paris sous le symbole ALPAU.

Pour plus d'informations, visitez www.PAULICMEUNERIE.com

François Alexis Bancel
Directeur Administratif et Financier
02 97 51 40 03
investisseurs@paulic.bzh

actifin
communication financière

Benjamin Lehari
Consultant
01 56 88 11 11
blehari@actifin.fr

Presse
Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 18
acommerot@actifin.fr